

BULLETIN D'ADHESION 2023/2024
F.C. HAGUENAU 1900 ATHLETISME
Section locale de l'Alsace Nord Athlétisme

Choix de la Licence

<input type="checkbox"/>	CRÉATION : Vous n'avez jamais été licencié	
<input type="checkbox"/>	RENOUVELLEMENT : Vous avez été licencié en 2022/2023 (au FCH)	Numéro de licence :
<input type="checkbox"/>	RENOUVELLEMENT : Vous avez été licencié dans le passé	Numéro de licence :
<input type="checkbox"/>	MUTATION : Vous changez de club	Numéro de licence :



État Civil du Pratiquant

Madame Monsieur

NOM : **PRÉNOM** :

Né(e) le : __ / __ / ____ **à** : **Nationalité** :

Adresse : **Code postal** : ____ **Ville** :

Téléphone : **Téléphone 2** :

E-mail :@..... (obligatoire pour la bonne réception de votre licence)

E-mail 2 :@.....

Type de licence à choisir	Catégorie d'âges à partir du 1er Septembre 2023 au 31 Août 2024	Tarif de création	Tarif renouvellement avant le 01/10/2023
	Licences Compétitions		
<input type="checkbox"/>	Masters (1989 et avant)	180 €	160 €
<input type="checkbox"/>	Séniors (1990 - 2001)	180 €	160 €
<input type="checkbox"/>	Espoirs (2002 - 2004)	180 €	160 €
<input type="checkbox"/>	Juniors (2005 - 2006)	180 €	160 €
<input type="checkbox"/>	Cadets (2007 - 2008)	180 €	160 €
<input type="checkbox"/>	Minimes (2009 - 2010)	180 €	160 €
<input type="checkbox"/>	Benjamins (2011-2012)	180 €	160 €
	Licences Découvertes		
<input type="checkbox"/>	Poussins (2013 - 2014)	190 €	170 €
<input type="checkbox"/>	Eveil Athlé (2015 - 2017)	190 €	170 €
<input type="checkbox"/>	Baby Athlé (2018 - 2020)	190 €	170 €
	Licences Loisirs		
<input type="checkbox"/>	Athlé Running (Section ElHimer Running)	170 €	170 €
<input type="checkbox"/>	Athlé Running	120 €	100 €
<input type="checkbox"/>	Athlé Santé (Marche Nordique)	120 €	100 €
<input type="checkbox"/>	Licences encadrements (Dirigeant, officiel)		

- Réduction 2ème personne d'une même famille : **-15 €**
- Réduction 3ème personne d'une même famille : **-20 €**
- Implication bénévoles athlète et/ou parents lors d'un moins 2 manifestations d'envergure sur la saison 2022/2023 : **-20 €**
- Déduction de pass'sport 2023/2024 – Familles éligibles, notification reçue courant août 2023 (présentation du document)

➔ Vous adhérez à une association sportive par votre cotisation pour une saison de septembre 2023 à août 2024. Le remboursement n'est pas possible.

Moyen de paiement	
<input type="checkbox"/>	Chèque (à l'ordre du FCH Athlétisme / licence)
<input type="checkbox"/>	Espèces
<input type="checkbox"/>	Chèques vacances/coupon sport

Accord de Licence

Informatique et libertés :

« La loi informatique et liberté N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Toutes les informations de ce document font l'objet d'un traitement informatique et le licencié dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès du secrétaire du FCH. Ces coordonnées pourront être cédées à des partenaires commerciaux avec faculté pour le licencié de s'opposer à leurs divulgations. »

Cession du droit à l'image :

J'accepte que les photos, prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, télévision, dans la presse écrite dans les livres ou sur le site internet, par des moyens photomécaniques (films, cassettes vidéo, etc...) sans avoir le droit à une compensation.

Je refuse que les photos, prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, télévision, dans la presse écrite dans les livres ou sur le site internet, par des moyens photomécaniques (films, cassettes vidéo, etc...) sans avoir le droit à une compensation.

Autorisation parentale : (pour les **mineurs**)

Je soussigné(e) M ou Mme représentant légal de , certifie lui donner l'autorisation de :

- Se licencier au FCH Athlétisme

-Prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielle, amicales ou de loisirs au cours de la saison (pour les licenciés compétition / loisirs / dirigeant)

- Réaliser un prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement sanguin (article R.232-45 du code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage) J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence.



Assurance : (Articles L321-1, L321-4, L321-5, L321-6 du code du sport)

L'établissement d'une licence permet à son titulaire de bénéficier des garanties proposées par la FFA :

- Pour le FCH, une assurance Responsabilité Civile.

- Pour les Licenciés, une assurance individuelle accident de base et assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'athlétisme.

Vous retrouverez toutes les dispositions relatives aux assurances sur le site www.athle.fr rubrique « assurance »

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation de la FFA et du club, ainsi que la charte du club. Fait à :

Signature obligatoire : Le : __ / __ / __ (du demandeur ou du représentant légal)

Votre adhésion ne sera effective qu'à la réception des trois documents suivants :

- Le **certificat médical de moins de 6 mois** (sauf pour licence encadrement) avec la mention : « Mr ou Mme xxx ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'athlétisme en loisir / sport en compétition. » ou pour les renouvellements le questionnaire santé complété sur le site de la FFA (espace adhérent) ainsi que le format papier à remettre lors de l'adhésion.

Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération. La production d'un tel certificat demeure toutefois lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical,

- Le **règlement** (par chèque bancaire, liquidités, chèques vacances). Le club délivre sur demande une attestation de paiement/facture pour les comités d'entreprises ou autre.
- Le **bulletin d'adhésion** dûment rempli (ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs).

NB : Veuillez indiquer clairement l'adresse de l'adhérent (éventuellement chez Mr ou Mme), son ou ses N° de téléphone(s), ainsi que l'adresse mail, primordiale pour la bonne réception des différentes informations (licence + convocations sportives + assemblée générale...). La Fédération Française d'Athlétisme ne divulgue pas ces informations (sous contrôle de la CNIL).

Votre licence sera à éditer par vos soins dès réception du mail de confirmation de la Fédération Française d'Athlétisme (d'où l'adresse mail obligatoire, si impossibilité le mentionner au moment de la prise de licence au club). Vous êtes susceptible de devoir présenter votre licence à tout moment sur un stade, de ce fait, il faudra l'avoir constamment en votre possession.